



**FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DES INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES
DE FRANCE**

CRITERIUM INTER-IEP

**Charte d'engagement
éthique et développement durable**

Article 1 : Principes Généraux

Le Critérium inter-IEP est avant tout un événement sportif qui a pour but de **rassembler** les étudiant.e.s de tous les Instituts d'Etudes Politiques de France. C'est un moment de rencontre où le **fair-play**, l'esprit d'équipe, la **tolérance** et le respect doivent être observés sur et en dehors du terrain.

Ainsi, il est nécessaire qu'il se déroule dans des conditions optimales de **respect** de l'autre et de l'environnement. Afin de permettre le bon déroulement du Critérium inter-IEP 2020, la Fédécrit et ses membres s'engagent à exercer leurs fonctions avec impartialité, intégrité et **exemplarité**, suivant les articles de la charte éthique et dans le **respect de la loi**.

Cette présente charte fait partie intégrante du règlement intérieur que la Fédécrit s'engage à respecter et à faire respecter.



Article 2 : Les valeurs de la Fédécrit

- La courtoisie, l'honnêteté, la loyauté et le fair-play ;
- Le respect de la dignité et de l'intégrité de chaque participant.e ;
- Le respect des règles, de l'arbitre, de l'adversaire, de ses partenaires, des organisateurs et de tout autre acteur de la compétition ;
- Le droit de chaque individu à la santé et à la sécurité lors de l'événement.



Article 3 : Un engagement commun pour un Crit bienveillant

Tradition de tout les IEP depuis plus de 30 ans, le Crit doit néanmoins se renouveler afin d'épouser les évolutions sociales et environnementales qui marquent notre temps ainsi que d'assurer la santé, la sécurité, l'intégrité et le respect de chaque participant.e. Dans le but d'assurer la pérennité et la crédibilité de l'événement dans les années à venir, il est essentiel d'en repenser son modèle en renforçant les engagements pris lors des dernières éditions en matière d'éthique et de développement durable.



3.1 La lutte contre les discriminations

Toute forme d'action, de comportement, de chant, de banderole, à caractère discriminatoire ou oppressif (raciste, antisémite, homophobe, sexiste, transphobe etc.) est interdit par la loi et par la Fédécrit et sera condamné en conséquence.



3.2 La lutte contre le harcèlement

Tout comportement ou action non conforme aux droits, au respect et à la dignité humaine, tel que le harcèlement moral, sexuel et le cyberharcèlement, est interdit par la loi et par la Fédécrit et sera condamné en conséquence.



3.3 Le respect de la vie privée

La Fédécrit s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles de chaque participant.e et à respecter son anonymat en cas de problème personnel (santé, sécurité).



3.4 Le respect de l'environnement

La Fédécrit place la contrainte environnementale au cœur de son processus de décision, et prendra pleinement en compte dans chaque décision l'impact écologique de cette dernière. Si le choix se pose entre deux décisions à prendre, celle impactant le moins l'environnement et la nature sera privilégiée sous condition de ressources.

Les possibilités de déplacement parcourant le moins de distance et celles employant un moyen de transport à impact carbone relativement plus faible (type bus ou transport collectif plus généralement) seront systématiquement privilégiées. À ce titre, les infrastructures sportives, hôtels, restaurants universitaires et salles de soirée seront rapprochés le plus possible entre eux.

La Fédécrit privilégiera la nourriture issue de production locale et/ou biologique lors de la distribution de ses repas. Cette mesure sera encouragée autant que possible auprès du ou des restaurant(s) universitaire(s) partenaire(s).



Article 4 : Les engagements de la Fédécrit

- 4.1 Constituer un **dialogue** entre les étudiant.e.s et les associations locales pour mettre en place des mesures éthiques avant, pendant et après l'organisation du Crit ;
- 4.2 Mettre en place des **campagnes de sensibilisation** auprès des étudiant.e.s avec l'appui des associations locales et des IEP par le biais de tables rondes visant à débattre autour des problématiques de genre, de discrimination et d'addictions ;
- 4.3 Organiser une **formation obligatoire** pour l'ensemble de la Fédécrit assurée par des associations locales compétentes dans le but de reconnaître le harcèlement sexuel et les discriminations en tout genre et de savoir y répondre ;
- 4.4 Pérenniser les mesures adoptées lors des éditions précédentes du Critérium Inter-IEP pour **réduire son impact environnemental** ;
- 4.5 Viser l'**objectif « Zéro déchet »** à long terme dans l'organisation et la distribution des repas ainsi que dans la gestion des déchets produits pendant le Crit ;
- 4.6 Choisir des partenaires dont l'activité contribue à la préservation de l'environnement ou à la transition écologique et/ou ayant adopté une **démarche durable** dans leur fonctionnement ;
- 4.7 Établir une concertation avec les acteurs locaux autour des infrastructures du Crit pour rendre cette édition la plus **éco-responsable** possible dans une perspective d'amélioration continue des futures éditions.



Article 5 : Le respect de la législation en vigueur

La Fédécrit respecte la législation dans chaque action qu'elle mène et décision qu'elle prend durant toute la durée de son mandat.

La loi reste applicable pour la Fédécrit comme pour chaque participant.e pendant et après le Crit. Tout manquement à celle-ci fera l'objet d'un recours systématique en justice.



Article 6 : Les sanctions

La Fédécrit peut, en vertu de ses droits énoncés dans le règlement intérieur de la FASIEPF et sous contrôle de la commission des présidents d'AS, sanctionner individuellement ou collectivement tout individu ou groupe d'individus ne respectant pas les principes énoncés dans la charte EDD. Selon la gravité des faits, ces sanctions pourront être supplantées par des mesures judiciaires.

